

*L'adresse—M. Blaker*

[Traduction]

Les députés n'ont certes pas manqué de remarquer que le député de Nipissing, qui vient de proposer l'adoption du discours du trône, est un Francophone de l'Ontario; par conséquent, il fait partie d'un groupe linguistique minoritaire dans sa propre province. Je fais également partie d'un groupe linguistique minoritaire dans ma province de résidence, la province de Québec. Nous sommes d'accord sur ce point: notre pays se compose de deux groupes linguistiques fondamentaux et chacun a le droit de s'adresser au gouvernement fédéral dans la langue de son choix. A cause des dernières élections, j'irai même plus loin.

[Français]

Mes collègues et moi-même, qui représentons la province de Québec, ne sommes pas venus à la Chambre des communes avec l'intention de remettre en question le droit de l'un ou de l'autre groupe linguistique, de s'adresser au gouvernement fédéral, ou de communiquer avec lui dans la langue de son choix. Pour nous, ce n'est pas une question hypothétique, mais une question de droit.

Il ne s'agit pas d'un privilège concédé par tel ou tel gouvernement, mais d'un droit moral et juridique inaliénable: les Canadiens français ont droit, tout comme les Canadiens anglais, d'utiliser leur propre langue lorsqu'ils s'adressent au gouvernement fédéral.

[Traduction]

D'aucuns prétendent que la «bilinguisation» de la fonction publique a été poussée trop loin et trop vite. Qu'il me soit permis de dire aux membres de cette Chambre, avec tout le respect que je leur dois, qu'on n'a pas agi trop rapidement mais, au contraire, avec trop de lenteur. Néanmoins, le gouvernement, dans sa sagesse, a jugé bon de souligner une fois de plus, en raison de la confusion qui a marqué l'opération—et je me demande parfois si la confusion n'a pas été délibérément provoquée—que le processus de «bilinguisation» de la fonction publique est d'une portée limitée et sauvegarde entièrement les droits de tous les fonctionnaires.

Le moment venu, un certain nombre de postes—et très peu à vrai dire, puisqu'il s'agira de quelque 25,000 postes sur un total de 300,000—seront déclarés bilingues. Environ la moitié des titulaires de ces 25,000 postes sont bilingues. Les fonctionnaires qui occuperont un poste ainsi classé auront le choix entre l'étude d'une seconde langue et une mutation latérale à un poste de même niveau, qui commandera le même traitement et leur offrira les mêmes possibilités d'avancement.

Cette condition est pour moi de la plus grande importance; en effet, bon nombre de Canadiens pensaient que les grandes discussions sur l'unité canadienne étaient terminées, que le problème était résolu, au moins en ce sens que tous, d'un océan à l'autre, nous reconnaissons le caractère bilingue et biculturel du pays. La question n'est donc pas encore réglée; pour certains, il faut encore discuter et tergiverser.

[Français]

Alors, je dirais que ce n'est pas un privilège que mes collègues de la province de Québec et moi-même demandons au gouvernement du Canada. Nous ne sommes pas ici pour remettre ce principe en cause, et nous ne le ferons

[M. Blaker.]

pas. Il s'agit là d'un droit absolu, sans lequel le Canada, tel que nous le connaissons maintenant, n'a aucune signification.

[Traduction]

Le bilinguisme dans la fonction publique fédérale est la condition sine qua non de l'unité canadienne. Si rendre la fonction publique accessible dans les deux langues semble un problème trop ardu pour certains, je tiens alors à leur dire, moi qui suis Québécois anglophone, qu'ils devront bientôt présider à la refonte de la carte du Canada.

Récemment, la population du Canada s'est prononcée; ce qu'elle a dit, on l'a interprété de diverses manières, plus souvent pour servir ses propres fins que pour faire état vraiment des besoins et du message de la population. Aujourd'hui, les gouvernements ont le devoir d'aider ceux qui ont besoin d'aide, tout en laissant la plus grande latitude à ceux qui, n'étant pas touchés par la maladie ni paralysés par d'énormes difficultés économiques, peuvent apporter eux-mêmes la solution à leurs problèmes et sont disposés à le faire. Au cours des quatre dernières années, les programmes du présent gouvernement ont été conçus, dans bien des cas, pour aider ceux qui étaient dans le besoin; je crois les Canadiens assez charitables et assez préoccupés de leurs semblables pour encourager le Parlement à offrir aux Canadiens moins fortunés l'occasion de surmonter les obstacles dont ils ne sont pas responsables.

Tous les abus des programmes d'assistance sociale doivent être éliminés immédiatement, pour éviter que les individus sans scrupules ne profitent de la générosité de l'État. Des mesures ont déjà été prises pour faire disparaître ces abus, non pas en refusant aux personnes nécessiteuses le droit à notre aide, mais en faisant en sorte que le petit nombre—et il est infime—ne puisse abuser de la générosité de la population canadienne.

Les Canadiens nous ont également souligné un autre de leurs droits. Il s'agit du droit que possède chaque individu de réussir, le droit d'attendre la plus grande rétribution possible de son travail, qu'il soit intellectuel ou physique, le droit de croire qu'au Canada, l'esprit d'initiative sur le marché du travail est une vertu récompensée par le succès et le confort matériel. Le rôle du gouvernement est de faire régner la justice, de sorte que nous, les Canadiens, aidions nos semblables moins heureux par tous les moyens possibles, tout en assurant aux entrepreneurs et aux employés que leurs efforts et leur ingéniosité seront récompensés par l'amélioration de leur situation matérielle.

• (1240)

[Français]

Afin de venir en aide à ceux qui ont moralement le droit de s'adresser à nous, le discours du trône propose un revenu annuel garanti modeste, en vue d'aider les personnes incapables de travailler, les personnes âgées, les aveugles et les invalides.

[Traduction]

Je crois que cela doit donner une grande satisfaction à tous les députés de voir les personnes âgées reconnues à leur juste titre et récompensées de leur vie de travail pour le Canada, elles qui ont travaillé à bâtir notre pays afin que nous, de la jeune génération, puissions retirer les fruits de leurs efforts.